



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/08/2022

Dossier complet le :

10/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-0092

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES ARCHES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Olivier CALES

RCS / SIRET

4 5 2 3 6 9 7 2 1 0 0 0 1 7

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet prévoit 62 places de parking autour de 2 bâtiments à construire. Aucune rubrique ICPE n'est déclenchée, il s'agit de construire deux bâtiments à usages commercial. Seule la rubrique n°3.2.2.0 de la nomenclature loi sur l'eau sera déclenchée car la parcelle d'accueil du projet se situe en zone bleue foncée du PPRN de l'Aisne (zone inondable).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants. Il prévoit aussi le réaménagement des zones de circulation et de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de renforcer et de diversifier l'offre commerciale du secteur de Château-Thierry.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La démolition des bâtiments est réalisé par le vendeur
Evacuation des matériaux sur places
démontage des bâtiments temporaires algeco.
Nivellement / terrassement du terrain par déblais/remblais
reconstruction de 2 bâtiments
création de places de stationnements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

Le projet sera soumis à un dossier loi sur l'eau car il se situe en zone bleue foncée du PPRN de l'Aisne.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface de la parcelle	5450 m ²
nombre de place de parking	62 pl dont 3 PMR

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue de champunant
02400 CHATEAU-THIERRY

parcelle n°003 section BW

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 23' 28 " E Lat. 49° 02' 11 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet correspond à la ripisylve de la Marne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la recherche et identification de zone humide est impossible à effectuer. Les 2 critères alternatifs de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ne peuvent pas être mis en oeuvre. Aucune flore n'existe sur ce terrain. Aucun sol naturel n'existe sur cette parcelle au regard de l'artificialisation importante.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site est situé en zone bleue foncée du PPRN de l'Aisnes, dans le lit majeur de la Marne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne figure pas sur les listes BASAS / BASOL. L'ancienne activité du site n'était pas polluante.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements et de viabilisation du site du projet devront rechercher à équilibrer les volumes de déblais et de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le positionnement du site au sein d'une zone commerciale et d'activité dense. Aucune potentialité de corridor écologique n'est possible. Le projet ne détruira aucun milieu naturel et ne portera atteinte à aucune espèce.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site du projet ne possède aucun habitat listés aux FSD des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet espace n'est ni agricole et ni forestier. Il est complètement urbanisé et imperméabilisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site est situé en zone bleue foncée du PPRN de l'Aisnes, dans le lit majeur de la Marne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des déplacements supplémentaires par rapport à l'activité initiale du site. Les commerces généreront des déplacements et des stationnements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspond à des cellules commerciales. Aucune nuisance sonore ne sera produite.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà éclairé indirectement par les autres activités voisines ainsi que par l'éclairage public de la voirie de desserte.</p> <p>Les bâtiments commerciaux et le parking seront éclairés. Pour réduire l'impact sur les animaux nocturne, les lampadaires seront équipés de leds à éclairage vers le bas si possible par détection de mouvement avec mise en place d'un éclairage sur horloge crépusculaire.</p> <p>Les lampadaires "boules" seront proscrits.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront au maximum infiltrées dans le sol, réduisant les apports volumétriques dans les réseaux existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des eaux usées domestiques seront produites par les installations sanitaires des cellules commerciales : sanitaires des personnels employés et sanitaires publics le cas échéant.</p> <p>Ces effluents seront collectés via un réseau séparé du pluvial et dirigé vers le réseau d'assainissement collectif existant pour être acheminé à la STEU.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures prises pour réduire les effets négatifs consiste à gérer les eaux pluviales de manière extensive, par infiltration. Ce mode de gestion permet de réduire les apports volumineux dans le réseau existants.

Les mesures secondaires consisteront à respecter les côtes du PPRI pour ne pas remblayer à outrance ce secteur. Les volumes remblayés sous la cote PPRI seront compensés par des volumes à décaisser.

La plus-value apportée par le projet réside dans les revêtements semi-perméable pour le parking et une toiture végétalisée .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Par rapport au projet et à son état initial existant, le site ne présente aucune complexité ou particularité environnementale nécessitant une évaluation environnementale.

Le projet sera soumis à dossier loi sur l'eau uniquement parce qu'il se situe en lit majeur. Le projet de bâtiments commerciaux et du parking n'induit pas d'effet négatif durable sur son environnement. le projet s'insère dans la continuité d'une zone commerciale et d'activité existante.

Pour ces raisons, une évaluation environnementale apparaîtrait disproportionnée par rapports aux enjeux connus et supposés du secteur d'étude.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : localisation des ZNIEFF.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **ISSY-LES-MOULINEAUX** le **25 Juillet 2022**

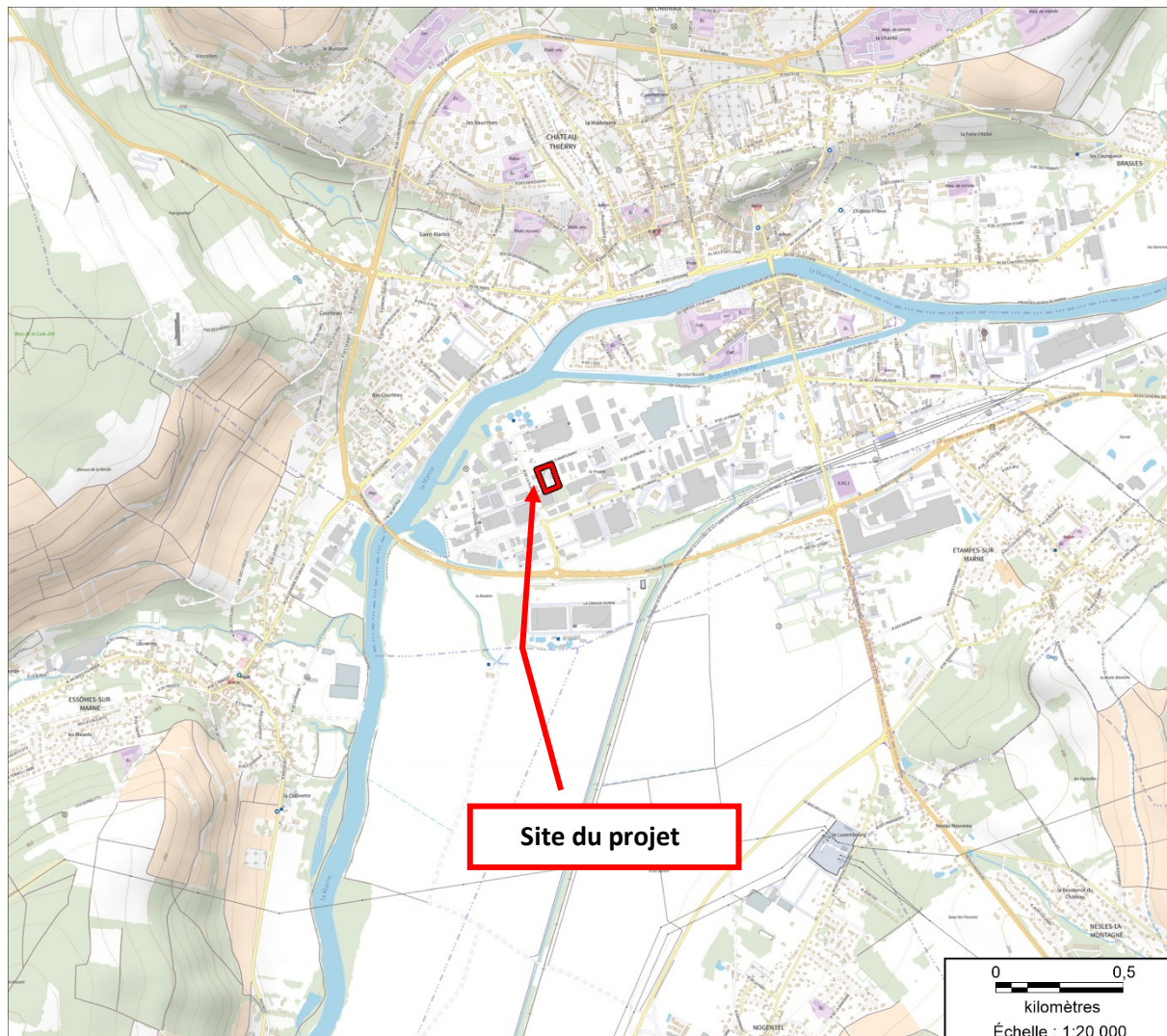
Mr CALES Olivier - Directeur Développement

Signature

~~LES ARCHES MÉTÉOROLE
1 rue de la République
91400 ISSY LES MOULINEAUX
Tel. 01 41 09 60 00 - Fax 01 41 09 60 01
SAS au capital de 200.000 €
Siret 492 399 721 00017~~

ANNEXE n°2 : Plan de situation au 1/20000^{ème}

Carte I : Situation du projet au 1/20000^{ème}



ANNEXE N°3 : PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES



ANNEXE N°3 : PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES



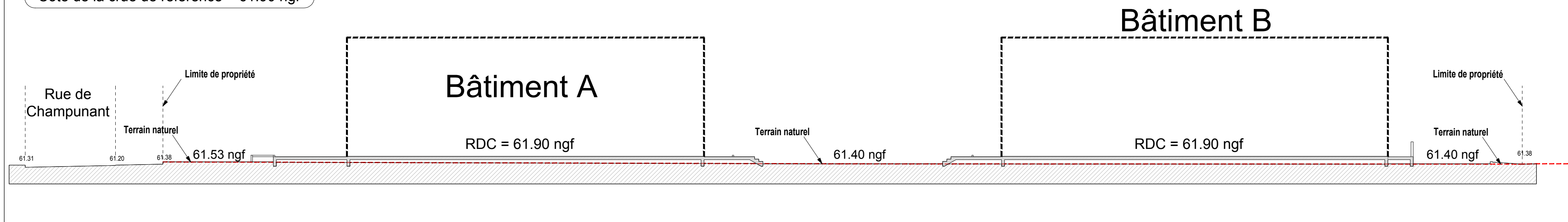
ANNEXE N°3 : PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES



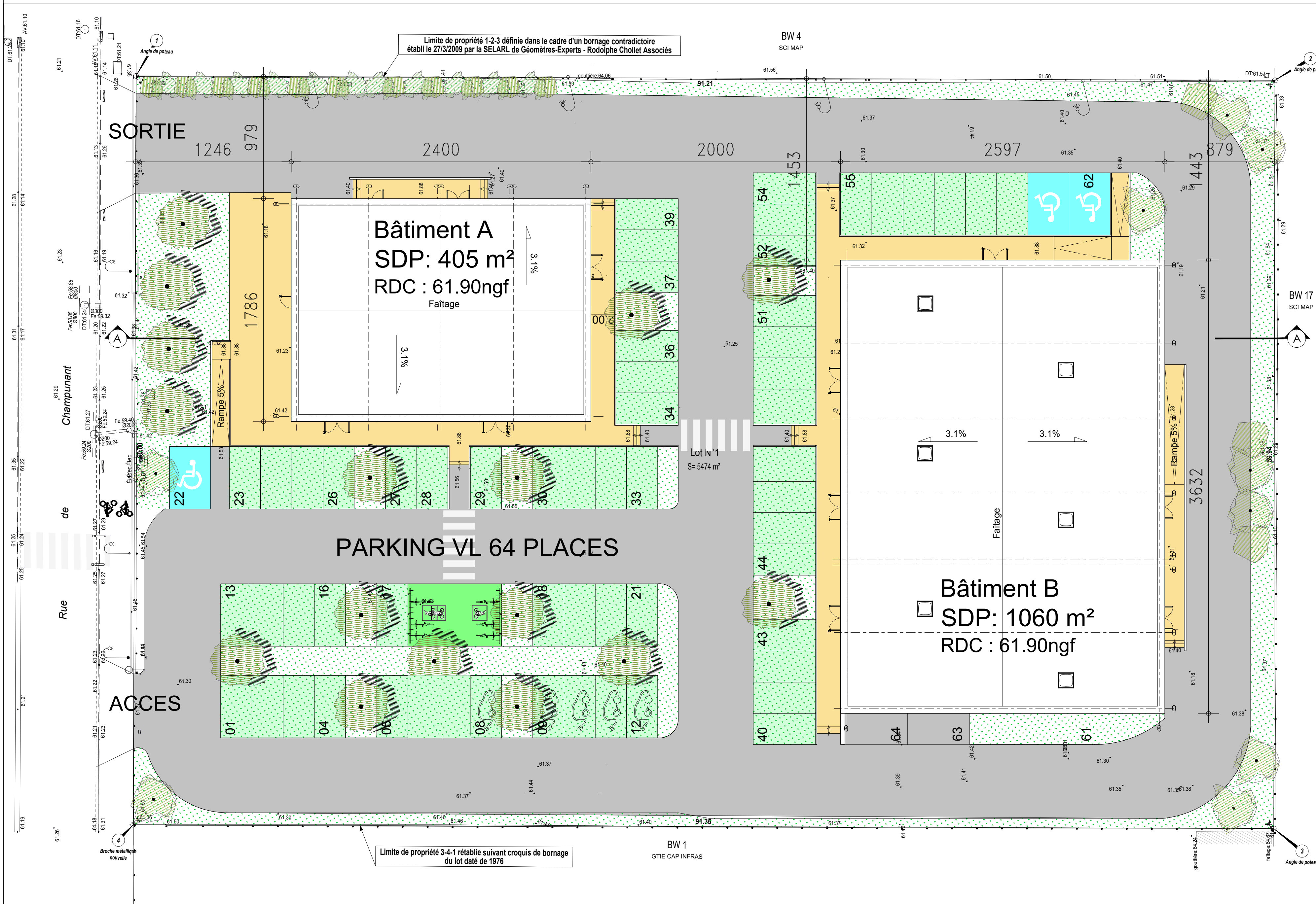
ANNEXE N°3 : PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES



Cote de la crue de référence = 61.90 ngf



PLAN DE COUPE PROJETÉ SUR LE TERRAIN
éch:1/200



PLAN DE MASSE PROJETÉ
éch:1/200

VILLE DE CHATEAU THIERRY (02400)
AVENUE DE CHAMPUNANT

CRÉATION DE DEUX BÂTIMENTS
A USAGE DE COMMERCE

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'Ouvrage :
LES ARCHES METROPOLE
22, Boulevard Voltaire
92170 ISSY LES MOULINEAUX

Maître d'Oeuvre de Conception :
MW ARCHITECTURE
19Bis, Avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge
Tel : +33 (0)1.46.94.80.60
E-mail : w@mw-architecture.fr



IND	DATE	MODIFICATIONS

DATE
02/05/2022

ECHELLE
1/200ème

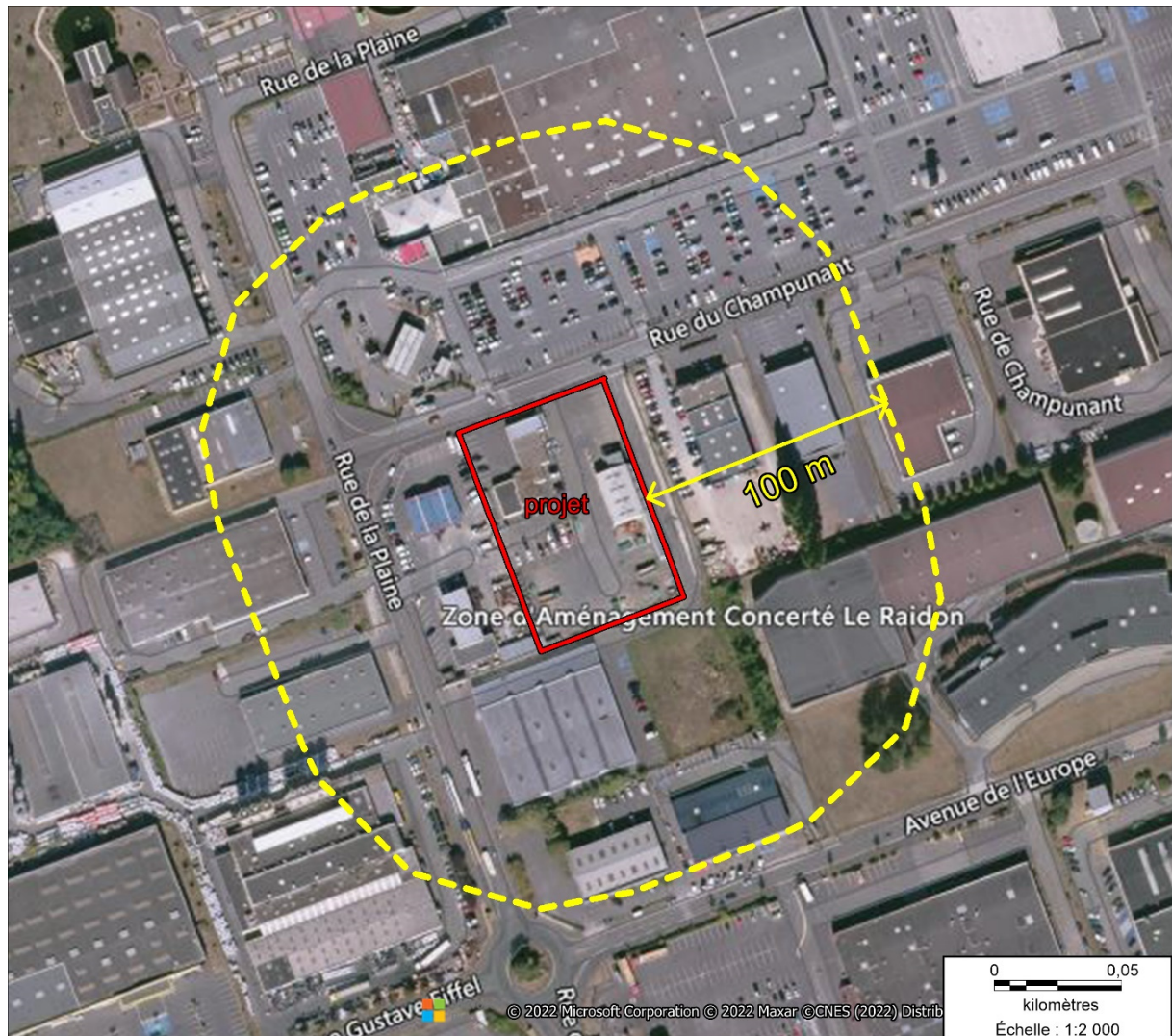
N° DE PIECE

PC 2.1

Plan de masse projeté
Plan des réseaux

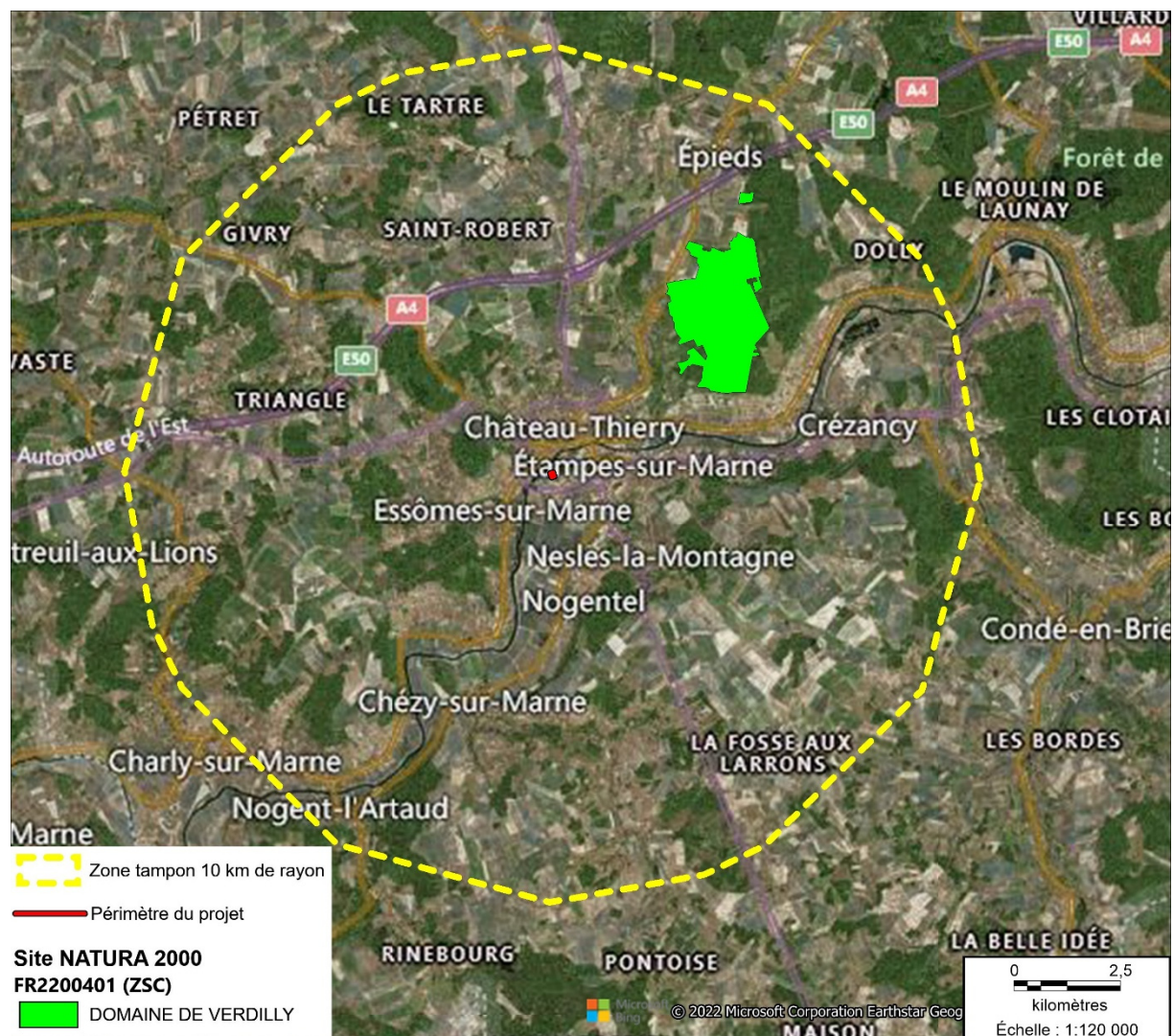
ANNEXE n°5 : Plan des abords

Carte 3 : plan des abords proches



ANNEXE n°6 : NATURA 2000

Carte 4 : Localisation des sites N2000



ANNEXE n°7 : ZNIEFF

Carte5 : ZNIEFF

